

■ **Dror SA**, à Chêne-Bougeries, exploitation de crèches et d'écoles privées (FOSC du 25.06.1997, p. 4421). La société dissoute de fait n'a plus d'actifs réalisables. Par conséquent, elle est radiée d'office conformément à l'art. 89 ORC.
Journal no 3382 du 19.03.2003
(00919086 / CH-660.0.384.984-4)